Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260127-2026_01008-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2026

Auteur du document :Mme Cécile PARLOT, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 29/01/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Cécile PARLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	20/01/2026
Date d'affichage de la convocation	20/01/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	11
Nombre de conseillers votants	17

Etaient présents :

Jean-Claude NOËL, 1er Adjoint	Isabelle RENAULT, conseillère municipale
Roselyne MEDARD, 2ème Adjointe	Dominique DELAUNAY, conseillère municipale
Pascal MAHE, 3ème Adjoint	Ludovic MARTIN, conseiller municipal
Zilpa VILSAMON, 4ème Adjointe	Henri-Jean DOLAINE, conseiller municipal
Pascale LOISEAU, conseillère municipale	Géraldine GUILLAUME, conseillère municipale

Etaient absents excusés : Florian Coudray ; Anne-Cécile Jouan ; Arnaud Sabin ; Olivier Guérinel ; Tiphaine Sourdin ; Régis Roussel ; Anne-Sophie Rondin

Etait absent : Serge Vannier

Pouvoirs :
de M.Florian Coudray à Mme Cécile Parlot
De Mme Anne Cécile Jouan à Mme Isabelle Renault
De Mme Tiphaine Sourdin à Mme Géraldine Guillaume
De M.Régis Roussel à M.Jean-Claude Noël
De Mme Anne-Sophie Rondin à Mme Roselyne Médard
De M.Olivier Guérinel à M.Ludovic Martin

M.Jean-Claude Noël est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/01-008 : Objet : Travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes de l'Atrium – Validation de la phase Avant-Projet-Définitif

Rapporteur : Mme Cécile Parlot, Maire de Romagné

En 2022, la Commune de Romagné a fait réaliser un audit énergétique et une simulation thermique dynamique de la salle des fêtes de l'Atrium par le bureau d'études Abaque Ingénierie. Cet audit a mis en évidence une forte consommation énergétique et des dysfonctionnements de confort thermique, tout en identifiant des pistes d'amélioration précises.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260127-2026_01008-DE

Afin de répondre à ces enjeux, la Commune, accompagnée par le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35), dans le cadre de sa mission SERENE, a engagé une opération de rénovation énergétique et fonctionnelle ambitieuse.

Sur la base des constats formulés, la Commune souhaite engager un diagnostic global du bâtiment et planifier des travaux de rénovation, qui se décomposent en deux volets principaux :

Travaux de rénovation énergétique :

Les travaux envisagés portent sur les actions suivantes :

- Isolation des plafonds en ouate de cellulose et rabaissement de la hauteur de la salle polyvalente.
- Remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries performantes en double vitrage avec bâti aluminium.
- Isolation thermique des murs par l'extérieur en laine de bois.
- Mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) avec plan de comptage (chauffage, ventilation, éclairage).
- Remplacement des caissons de ventilation simple flux dans les pièces annexes.
- Relamping en éclairage LED.
- Installation d'une CTA double flux avec batterie à détente directe couplée avec pompe à chaleur pour le chauffage et la ventilation.
- Amélioration du confort thermique dans la zone sud (hall d'accueil) avec réaménagement de l'accueil.
- Mise en conformité avec la réglementation incendie.
- Mise en conformité en matière d'accessibilité PMR

Le projet vise par ailleurs un objectif minimum de gain énergétique de 40% entre l'état initial et l'état projet.

Travaux d'aménagement intérieur

En complément des travaux énergétiques, la Commune souhaite entreprendre :

- Le réaménagement et l'agrandissement du SAS d'entrée.
- L'aménagement d'un local de rangement (chaises, tables, vestiaires).
- Le réaménagement des sanitaires.
- La création d'un espace bar dans la salle.
- La réalisation de travaux de peinture

Les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France ont été intégrées dès les phases études.

Le plan de financement prévisionnel du projet en phase Avant-Projet-Définitif est le suivant :

Dépenses phase APD	Prestataire	Montant HT	Recettes	Montant	%
Maîtrise d'œuvre	Céleste Architecture	74 500,00 €	DETR demandée	210 000,00 €	21,20%

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260127-2026_01008-DE

Dépenses phase APD	Prestataire	Montant HT	Recettes	Montant	%
	Sous-total Frais MOE	**74 500,00 €**	DSIL demandée	350 000,00 €	35,33%
Assistance à maîtrise d'ouvrage	Orchestr'am Pays de Fougères	23 313,50 €	Conseil Régional " Bien Vivre en Bretagne"	61 901,00 €	6,25%
Coordination SPS	APAVE	3 646,50 €	**Sous-total Aides publiques**	**621 901,00 €**	**62,77%**
Contrôleur technique	Qualiconsult	6 960,00 €	**Autofinancement communal**	**368 856,00 €**	**37,23%**
Etudes topographiques	Terra Topo	2 050,00 €			
Diagnostic amiante/ plomb	Chevalier Diag	382,00 €			
Reprise audit énergétique	ABAQUE	400,00 €			
	Sous-total Etudes	**36 752,00 €**			
Lot 1	démolition/gros œuvre	95 400,00 €			
Lot 2	Charpente-bardage bois-couverture /zinguerie	195 200,00 €			
Lot 3	Menuiseries extérieures alu-serrurerie	64 200,00 €			
Lot 4	Menuiseries intérieures bois	20 300,00 €			
Lot 5	plaquisterie-isolation-faux plafonds	150 000,00 €			
Lot 6	Peinture sols	61 950,00 €			
Lot 7	Electricité	52 400,00 €			
Lot 8	Chauffage-ventilation-plomberie	160 100,00 €			
aléas	10% du montant des travaux	79 955,00 €			
	Sous-total travaux	**879 505,00 €**			
	Montant HT total de l'opération	**990 757,00 €**	**Total Recettes**	**990 757,00 €**	**100,00%**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et entendu les débats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont six pouvoirs par :
17 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Approuve** l'avant-projet-définitif (APD) présenté par le Cabinet Céleste Architecture, relatif à la rénovation énergétique de la salle des fêtes de l'Atrium.
- **Approuve** le plan du financement du projet, présenté ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260127-2026_01008-DE

- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
De Rennes le : 30/01/2026
- *de la publication :*
Le : 30/01/2026
Le Maire, Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (I-&-V)

Le Secrétaire de séance, M.Jean-Claude NOEL

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (I-&-V)